

Département du Var

Commune d'Ollières

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Mars 2005 à 18h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marcel Doriac, le Maire.

Présents : Messieurs Doriac, Caire, Battut, Dardailhon, Menella, Nottin, Nel, Mesdames Leduc, Foureur.

Excusé : Monsieur Desplaces.

Absent : Monsieur Rainey.

A été nommé secrétaire de séance Madame Foureur.

N°: 57

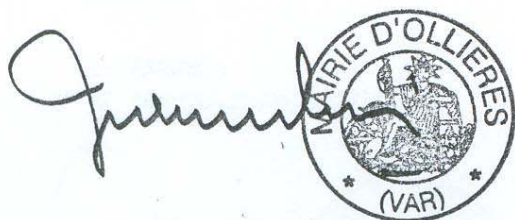
Objet de la délibération : **Réouverture de la ligne Carnoules-Gardanne au trafic voyageurs.**

Le Conseil municipal, demande au Conseil Régional et à l'Etat, de bien vouloir procéder à la réouverture de la ligne Carnoules-Gardanne au trafic voyageurs pour répondre à l'intérêt général des populations desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux communes voisines.

Le Conseil Municipal sollicite sa prise en considération par le Conseil Régional compétent en matière d'organisation de transports au regard de la nouvelle loi de décentralisation.

Fait et délibéré à Ollières, les jours mois et an susdits.

Le Maire



Pour Extrait Conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Sous-préfecture de Brignoles

Le ..... 29 03 ..... 2005

Affiché le ..... 29 03 ..... 2005

Délai de recours : 2 mois